

PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUITÉ  
ETHNOCULTURELLE DE LA  
MATERNELLE À LA 12<sup>e</sup> ANNÉE,  
2006–2008

***PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUITÉ  
ETHNOCULTURELLE DE LA  
MATERNELLE À LA 12<sup>e</sup> ANNÉE,  
2006–2008***

**2006**

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

## Données de catalogage avant publication – Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

370.117097127 Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, 2006–2008

ISBN-13 : 978-0-7711-3632-0

ISBN-10 : 0-7711-3632-3

Une partie du document intitulé : Appartenir, apprendre et s'épanouir :  
plan d'action pour l'équité ethnoculturelle de la maternelle à la  
12<sup>e</sup> année

Titre de la version anglaise : Kindergarten to Grade 12 action plan for  
ethnocultural equity 2006–2008

1. Éducation interculturelle — Manitoba. 2. Enfants issus des minorités —  
Éducation — Manitoba. 3. Démocratisation de l'enseignement — Manitoba.  
I. Manitoba. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. II. Titre : Appartenir,  
apprendre et s'épanouir : plan d'action pour l'équité ethnoculturelle de la  
maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Tous droits réservés © 2006, la Couronne du chef du gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, Division des programmes scolaires, 1970, avenue Ness, Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9.

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour qu'elles puissent être corrigées dans une prochaine édition.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

Le présent document est également publié sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, à l'adresse suivante : <<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diversite/>>.

## **PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUITÉ ETHNOCULTURELLE DE LA MATERNELLE À LA 12<sup>e</sup> ANNÉE, 2006–2008**

Le *Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, 2006–2008* explique ce que le Ministère compte faire pour mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la capacité d'instaurer la diversité et l'équité dans le monde de l'éducation. Le Plan d'action résulte d'un dialogue et de consultations entrepris en 2003–2004 auprès d'organisations communautaires et d'organisations partenaires, au sujet du document de travail intitulé *Diversité et équité en éducation : Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle*.

Les thèmes qui sont ressortis des consultations sur l'équité et la diversité sont conformes à bien des aspects du document de discussion et des actions proposées. Les participants ont accentué le besoin de mesures précises et ils ont mieux défini ou cerné les questions importantes de mise en œuvre plutôt que de suggérer d'autres mesures. Ce qui est ressorti le plus clairement est le besoin urgent de passer de la discussion à l'action et à la mise en œuvre des initiatives proposées.

Les conclusions des séances de consultation, ainsi que des renseignements généraux sur la diversité ethnoculturelle au Manitoba, sont résumés dans un rapport plus détaillé intitulé *Appartenir, apprendre et s'épanouir : Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*. Il est possible de consulter le rapport dans le site Web du Ministère à <[www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diversite/](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diversite/)>.

Les mesures suivantes font partie du plan d'action du Ministère pour l'équité ethnoculturelle, pour les trois prochaines années.

### **Renforcement de la capacité de répondre aux besoins des divers apprenants**

- **Mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'examen des programmes d'ESL de la maternelle au secondaire 4** : Le Ministère s'engage à mettre en œuvre l'ensemble du Plan d'action pour les programmes d'ESL de la maternelle au secondaire 4, qui a été publié en mai 2005. La mise en œuvre de certaines initiatives a déjà commencé, notamment l'élaboration de programmes d'études en ALA, la mise à l'essai du premier d'une série de cours d'ALA pour les années secondaires, la restructuration de l'aide aux programmes d'ALA et l'amélioration du financement pour 2006–2007.
- **Améliorer la planification des divisions et des écoles en vue de créer des écoles sécuritaires et ouvertes à tous les apprenants** : Nous allons préparer et offrir une trousse de soutien et une série d'ateliers pour aider le travail de planification annuelle des divisions et des écoles.

- **Intégrer des éléments antidiscriminatoires et antiracistes dans les projets portant sur la sécurité dans les écoles** : Nous allons préparer une trousse de soutien sur l'élaboration de codes de conduite interculturels, sur l'adoption d'autres pratiques en matière de sécurité et sur la conception d'autres ressources.
- **Explorer les possibilités d'intégration des éléments relatifs à la diversité et à l'équité dans les projets du Ministère portant sur les indicateurs** : Le Manitoba va établir des indicateurs et formuler des stratégies de collecte de données qui permettront de suivre nos progrès relativement à la réduction des inégalités et de répondre aux besoins d'apprenants divers.

### **Participation des parents, des élèves et des éducateurs**

- **Lancer une campagne d'information sur la diversité et l'équité** : Une campagne d'information sera mise en place pour rendre les parents, les élèves et les éducateurs conscients du besoin et des possibilités d'instaurer un système scolaire plus représentatif et plus équitable.
- **Encourager l'apprentissage de langues additionnelles** : Une campagne de publicité sera élaborée pour que les parents, les élèves et les éducateurs soient au courant des travaux de recherche sur les avantages de l'apprentissage d'une seconde langue, sur l'importance du multilinguisme et sur les débouchés qui existent au Manitoba.

### **Ressources pour créer des écoles et des salles de classe qui favorisent l'intégration**

- **Élaborer de nouveaux programmes d'études et renouveler ceux qui existent déjà en langues autochtones et internationales** : Grâce à notre participation au Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens, de nouveaux cadres ont été élaborés pour les programmes de langues internationales. Le Manitoba va continuer de collaborer avec d'autres provinces et partenaires pour concevoir de nouveaux programmes d'études et documents de soutien se rapportant aux langues autochtones et internationales.
- **Augmenter le contenu relatif à la diversité et à l'équité sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba** : Le réseau Internet est un outil de communication important dans notre système d'éducation et dans notre société. Le Ministère va adopter des stratégies pour que le contenu de son site Web reflète la diversité, tant dans le fond que dans la forme, et il lancera un nouveau site Web destiné à fournir aux éducateurs et aux élèves des ressources visant à promouvoir la diversité ainsi que l'éducation interculturelle et antiraciste.
- **Fournir des documents de soutien sur la diversité et l'équité en classe, dans les domaines stratégiques et les matières obligatoires** : Du matériel de soutien expressément manitobain et d'autres ressources vont être élaborés pour aider les enseignants et les écoles à répondre aux besoins des divers apprenants dans toutes les matières.

## **Renouveau de la politique et nouvelles lignes directrices**

- **Renouveler la politique d'éducation multiculturelle** : Le Manitoba va renouveler les politiques provinciales relatives à la diversité et à l'équité en éducation par un processus de consultation et de collaboration. Un nouvel énoncé de politique sera élaboré pour répondre à nos besoins actuels et à venir, et pour orienter les initiatives du Ministère et les projets d'éducation.
- **Rédiger une déclaration d'intention et des lignes directrices en matière de financement pour promouvoir l'éducation multilingue** : Une déclaration d'intention ministérielle et des lignes directrices en matière de financement vont confirmer l'importance de l'éducation multilingue pour tous les élèves et réitérer notre soutien aux langues autochtones, au français et aux langues internationales.
- **Renouveler les lignes directrices pour assurer la représentation équitable dans les équipes et les comités ministériels** : Le Manitoba a pris des mesures importantes pour rendre le processus d'élaboration des programmes d'études plus inclusif en recourant à des mécanismes comme le comité consultatif culturel, qui a guidé la conception des nouveaux programmes de sciences humaines. Le Ministère fera en sorte que les équipes d'élaboration et autres comités soient plus représentatifs de la diversité du Manitoba en adoptant des pratiques et des stratégies qui permettent une amélioration continue.
- **Mettre sur pied une équipe de coordination de projet** : Une équipe intraministérielle sera créée pour coordonner, gérer et évaluer la mise en œuvre du Plan d'action.

## **Accroissement de la diversité parmi la main d'œuvre**

- **Accroître la représentativité du personnel du Ministère** : La politique relative à la diversité et à l'équité en matière d'emploi, que le Manitoba a récemment adoptée, sert de base pour accroître la diversité au sein du Ministère et de l'ensemble du gouvernement. Le Ministère va mettre en œuvre la nouvelle politique et observer les progrès par rapport aux objectifs visés.
- **Renforcer l'intégration d'éléments concernant l'éducation des Autochtones et la diversité dans les plans de perfectionnement professionnel du personnel du Ministère** : Chaque année, le Ministère offrira à tout son personnel des occasions de formation professionnelle sur les questions d'équité et de diversité.
- **Adopter une stratégie commune pour accroître la diversité dans les programmes de formation des enseignants** : Le Ministère va collaborer avec les facultés d'éducation pour adopter une stratégie provinciale destinée à augmenter la présence des groupes sous-représentés dans ces facultés.

- **Faciliter l'évaluation des diplômes et titres de compétences des enseignants étrangers, ainsi que l'agrément de ces personnes** : À l'issue des consultations avec Travail et Immigration Manitoba (TIM) et avec le Comité sur la formation des enseignants et les brevets d'enseignement, nous avons élaboré et mis en œuvre, en juillet 2005, de nouvelles conditions d'obtention du brevet d'enseignement à l'intention des enseignants formés à l'étranger. Exemples d'autres initiatives : collaboration avec TIM et la faculté d'éducation de l'Université du Manitoba au lancement, en janvier 2006, d'un programme pilote pour enseignants étrangers et collaboration avec l'Université de Winnipeg pour améliorer l'évaluation et l'orientation de ces enseignants. Le Ministère va surveiller les progrès accomplis et chercher d'autres moyens de supprimer les obstacles.
- **Utiliser les programmes de stages ministériels et gouvernementaux pour promouvoir les carrières dans l'enseignement** : Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi que le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle vont se servir des programmes existants de stages gouvernementaux et des initiatives destinées aux jeunes pour promouvoir les carrières dans l'enseignement auprès des Autochtones et des jeunes de diverses cultures.
- **Prévoir des séances de perfectionnement professionnel sur les écoles et l'enseignement favorisant l'intégration, à l'intention des enseignants et des administrateurs** : Le Ministère va collaborer avec les organisations communautaires et avec d'autres partenaires en éducation pour préparer des ressources et accroître les possibilités de formation professionnelle dans le domaine de la diversité et de l'équité au Manitoba.